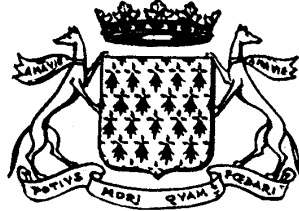


# LA BLANCHE HERMINE



FÉDÉRATION BRETONNE LÉGITIMISTE  
BP 10307 35703 RENNES CEDEX 7  
CCP RENNES 361322 N

N° ISSN 1282-6669  
CPPAP N° 0908 G 82360

Bimestriel, le N° : 3 € - Abonnement 1 an : 15 €

N° 67 – juillet-août 2008

## ET VOUS LÉGITIMISTES, QUE FAITES-VOUS ?

**D**ans une société anesthésiée par la logorrhée du gouvernement et des partis politiques, les Français n'arrivent plus à penser par eux-mêmes. Jusque dans leur opposition au système, les adversaires de la pensée unique ne s'aperçoivent pas que leur réaction est parfaitement maîtrisée par ceux-là qu'ils veulent rejeter. L'échec de leur résistance ne leur ouvre pas les yeux et toujours quelque nouveau chef se présente qui prétend les rassembler autour de tel ou tel combat qualifié pour l'occasion d'essentiel pour "la survie de la nation". Dans ce climat passionné où la mobilisation contre la conséquence fait oublier la cause, il n'est pas rare d'entendre des reproches amers adressés à l'Union des Cercles Légitimistes de France : "Et vous légitimistes, que faites-vous ?"

Marquerions-nous un désintérêt coupable vis-à-vis de la société parce que nous refusons de jouer dans la comédie du suffrage universel qui donne à des égaux incompétents le pouvoir d'élire des représentants désignés par des partis ou d'approuver un texte qu'ils n'ont jamais lu ?

Serions-nous insensibles aux dangers d'une immigration non contrôlée que des politiciens en mal de notoriété mirent en exergue voilà vingt-cinq ans ? Nous ne pratiquons pas une politique de la peur de l'étranger qui aboutit trop facilement à un racisme contraire à l'Évangile. Nous ne souscrivons pas davantage à un laisser-aller méprisable qui fait bon marché du développement des pays liés au nôtre par une histoire commune.

Nombre de légitimistes manifestent pour empêcher les crimes contre l'ordre naturel voulu par Dieu. C'est le plus souvent auprès d'associations non politiques, aussi courageuses que désintéressées, car l'avortement ne sera pas "Notre" cheval de bataille, pas plus que l'homoparentalité, l'euthanasie, l'eugénisme ou encore les manipulations génétiques. Ce ne sont pas, hélas, les seuls crimes encouragés par le système.

Dans le respect du principe de subsidiarité et de la fidélité due à nos aïeux qui ont forgé la Bretagne, nous reconnaissons les frontières fixées par l'Histoire. Nous demandons que nulle famille ne puisse se voir interdire l'accès aux trésors littéraires que recèle la langue bretonne. Mais nous refusons d'opposer un nationalisme breton à un nationalisme français provocateur et nous rejetons le libéralisme, asservissant, ou le socialisme, aliénant, qu'ils soient bretons, français ou européens.

Le système actuel est programmé pour multiplier des conséquences néfastes. S'arrêter à l'une d'entre elles, c'est au mieux en ralentir l'application. Pour nous légitimistes qui célébrons la mémoire des défenseurs de la monarchie française, des plus grands aux plus humbles, il ne s'agit pas seulement de rappeler leurs mérites ou leur héroïsme. Nous pensons que le meilleur moyen de leur rendre hommage est de montrer que leur sacrifice n'a pas été vain, en continuant leur combat avec les moyens d'aujourd'hui. Et ce combat était avant tout celui des institutions qui s'appuyaient sur l'ordre naturel, qui assuraient la défense du royaume et de ses peuples, de ses familles et de ses communautés naturelles.

PIERRE COËTQUEN

### ✓ Chine : vers le célibat forcé

Les partisans des droits de l'homme dénoncent la «Chine de la peine de mort». Mais infiniment plus que les assassins, ce sont les enfants à naître, et singulièrement les filles, qui en sont les victimes.

Peut-être plus qu'en Inde, les avortements «sexo-sélectifs» sont pratiqués à grande échelle. C'est le totalitarisme des lois démographiques qui a donné à cet «eugénisme» culturel des proportions effrayantes : puisqu'on n'a droit qu'à un enfant, il faut que ce soit un garçon. Instaurée en 1978, la politique de l'enfant unique fait beaucoup d'autres «victimes» : d'abord les enfants privés de frère ou de sœur, les vieillards qui n'auront pas d'appui dans leur vieillesse, enfin les hommes qui ne trouveront pas d'épouses.

Les 30 millions de Chinois contraints au célibat forcé devront-ils aller chercher des épouses sur les autres continents ?

### ✓ Le referendum irlandais

Un ancien dissident de l'empire soviétique, Vladimir Boukovski, s'étonnait récemment "qu'après avoir enterré un monstre, l'Union soviétique, on en construise un tout semblable, l'Union européenne". Les Irlandais ont dit non à ce monstre. À la consultation populaire le 12 juin 2008, 24,74% seulement des inscrits ont répondu oui au traité de Lisbonne, 28,36% ont voté contre et 46,90% se sont abstenus.

La consternation était grande chez ceux qui pensent que la Bretagne (4.326.000 habitants) serait plus autonome dans la "démocratie européenne" (495.000.000 habitants) que dans la "république française" (64.000.000 habitants).

### ✓ Défense nationale ou internationale ?

Le 24 juillet 2008, le Premier ministre a présenté en détail les mesures de modernisation de la Défense. Politiques et journalistes en ont retenu d'abord les problèmes rencontrés par les petites villes du fait de la nouvelle organisation territoriale. Pourtant, le gouvernement entend bien articuler sa réforme autour de trois axes : les capacités opérationnelles, la rationalisation des soutiens, et une densification des implantations. Les spécialistes, les militaires en premier lieu, qui n'avaient pas été conviés à la rédaction du livre blanc sur la défense,

n'ont pas manqué d'analyser l'ensemble de la réforme et leurs commentaires sont inquiétants. Ils ont souligné l'incohérence de cette politique de défense dans un contexte où le pays devrait accentuer ses efforts (les dépenses militaires mondiales ont progressé de 45 % en dix ans). La diminution des effectifs de l'armée de terre et l'affaiblissement dangereux des capacités de projection aérienne et navale interviennent alors que nos forces sont et seront de plus en plus sollicitées pour les opérations extérieures.

La République a-t-elle encore la volonté et la capacité d'assurer la défense du pays et celle de ses intérêts dans le monde ou bien doit-elle s'en remettre au bon vouloir de l'OTAN ?

### ✓ L'histoire revue et corrigée

Un artisan boulanger, Kléber Berthier, ouvre son commerce à Treize-Septiers (Vendée), et l'appelle "Le fournil de Kléber". La population réagit et dit sa désapprobation au boulanger, lequel consent à changer le nom de son atelier.

Dans son édition du 30 juillet 2008, *Ouest-France* relate la mésaventure et donne la parole à des "spécialistes" locaux. Un historien : "Ce n'est rien d'autre qu'une légende noire. Les royalistes monarchistes vendéens ont transformé le général Kléber en monstre. L'histoire des fours a été transmise de famille en famille pour amplifier le combat idéologique contre la République." Un ex-conservateur de

#### SOMMAIRE

☆☆☆☆☆☆

■ Editorial – Et vous légitimistes, que faites-vous ? ....	Pierre Coëtquen	p. 1
■ En bref .....	Henri Linon	p. 2
■ La monarchie fondement de notre espérance.....	Pierre Valancony	p. 4
■ De qui se moque-t-on ? .....	Daniel Artur	p. 5
■ <u>Les Institutions</u> : Le droit divin providentiel, mythe ou réalité dans la pensée de Bossuet .....	Jean-Michel Bocquet	p. 6
■ <u>La Bretagne catholique</u> : La Société de Bretagne .....	Jean-Yves Sancier	p. 9
■ <u>Les Pages de notre Histoire</u> : La Bretagne sous l'empire et la restauration .....	Pierre Coëtquen	p. 12
■ <u>La Contre-révolution en œuvre</u> L'embarquement pour Jersey (V) .....	André Couillard	p. 14
■ Notes de lectures .....		p. 16
■ Communiqués - Carnet .....		p. 17
■ Activités .....		p. 18
■ La légitimité en Bretagne - Abonnement.....		p. 20

musée d'histoire : "Il n'y a aucun élément matériel concret prouvant l'existence de ces fours. Les royalistes vendéens ont voulu mettre Kléber au même rang que le général Turreau, qui a mené les colonnes infernales, à l'origine de milliers de morts(.). Kléber a mis à exécution le décret du 1er août 1793. Il avait ordre de brûler les repaires de brigands de la Vendée. Mais il n'était pas pire, pas meilleur qu'un autre".

Ouest-France : 769 167 exemplaires vendus chaque jour en 2007 !

### ✓ La presse quotidienne régionale

Selon l'OJD, association pour le contrôle de la diffusion des médias, en 2007 Ouest-France avec une diffusion payée quotidienne de 769 167 exemplaires est toujours le premier quotidien national (761 088 en 2006). Le Télégramme diffuse à 200 874 exemplaires (199 363 en 2006)

Six hebdomadaires ont dépassé les 10 000 abonnés :

LE TREGOR (Lannion)	20 626
L'ECHO DE LA PRESQU'ILE GUERANDAISE	16 866
LA CHRONIQUE REPUBLICAINE (Fougères)	14 983
LE COURRIER DU PAYS DE RETZ	11 104
L'ECHO DE L'ARMOR ET DE L'ARCOAT (Guingamp)	11 005
LE PAYS MALOUIN	10 715

### ✓ Les tarifs de La Poste

Le 23 juillet, un accord tripartite a été conclu entre l'État, les éditeurs de presse et La Poste sur l'acheminement de l'ensemble des journaux et magazines. La facture postale des éditeurs augmentera, hors inflation, dans une proportion qui varie, selon les titres, de 38 à 63 % en dix ans, s'ajoutant à des revalorisations déjà considérables lors des années passées. Anne-Marie Couderc, présidente du syndicat de la presse magazine et d'information estime que "ces augmentations tarifaires, hors du commun, vont avoir un impact considérable sur les comptes d'exploitation."

### ✓ Instabilité constitutionnelle

La constitution de la Vème république a 50 ans. Le président Sarkozy a fêté cet anniversaire en lui infligeant une 24<sup>e</sup> modification. La majorité requise pour faire adopter "le projet de loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la Vème République" était de 538. Sénateurs et députés ont été 539 à voter selon le souhait du président qui n'a pas ménagé ses efforts pour atteindre son objectif. Tous les moyens ont été utilisés en vue de rallier les parlementaires récalcitrants et semer la discorde dans le parti socialiste dont le gros des troupes s'est retranché dans une opposition aussi embrouillée que stérile.

### ✓ La reconnaissance des langues régionales

La peur de ne pas atteindre une majorité au congrès de Versailles aura eu au moins une conséquence heureuse : l'insertion dans la constitution d'un article 75-1 reconnaissant que les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. Le mérite des parlementaires qui ont su saisir cette opportunité est certain, le nouveau texte est si contraire au parisianisme ! Marc Le Fur, député de la circonscription Lamballe-Loudéac et principal artisan de cette reconnaissance a déclaré : « C'est une grande satisfaction car, avec

cette réforme institutionnelle, ce sont toutes les langues de France qui sont reconnues dans la Constitution. Ma pensée va d'abord vers tous ceux qui, depuis de nombreuses années, se battent pour la reconnaissance du breton et du gallo». «Nous arrivons au terme d'un véritable parcours du combattant que je mène avec d'autres depuis des mois. (.) J'ai néanmoins conscience que le combat pour les langues régionales n'est pas terminé» Effectivement, n'accordons pas à ce succès une importance exagérée. Le nombre même des réformes dont elle a été l'objet depuis son origine nous montre le peu de cas qu'il faut accorder à la constitution de 1958.

### ✓ La Bretagne réunifiée

Ouest-France a publié dans sa rubrique "Rennes forum", le courrier d'un lecteur qui s'interroge sur les causes possibles du non recours à un referendum sur la réunification administrative de la Bretagne. Selon la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, les collectivités territoriales sont habilitées à organiser des referendums locaux or, constate le lecteur, "...malgré des déclarations d'intention en 2001 et 2002 (quand l'initiative ne pouvait être d'origine locale) ni le président du conseil général de Loire-Atlantique, ni celui du conseil général de Bretagne n'ont osé engager ce processus.

"Les raisons me semblent multiples : opposition d'une majorité des politiques des Pays de la Loire, notamment des édiles et milieux économiques nantais, attentisme frileux de la majorité des élus de la région Bretagne et

*des édiles rennais, question du choix de la capitale régionale : Rennes ou Nantes ? Tout cela parallèlement à la crainte ressentie en Bretagne occidentale d'un axe fort Rennes-Nantes."*

frontières historiques est avant tout d'ordre politique et difficilement avouable.

Ces raisons peuvent être en partie fondées mais des réponses y ont déjà été apportées. Pour notre part, nous pensons que le refus des

HENRI LINON

## LA MONARCHIE FONDEMENT DE NOTRE ESPERANCE

La démocratie a-t-elle un avenir ? La question même en surprend plusieurs aujourd'hui et pourtant la magie royale agit toujours. Justice, paix, union sont les raisons d'être de la monarchie quand la république ne peut fonctionner qu'en s'appuyant sur des partis et progresser en s'opposant à l'ordre naturel. Chassez le naturel, il reviendra au galop !

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les républiques européennes se comptaient sur les doigts d'une seule main. Elles constituaient des exceptions considérées, le plus souvent, comme des accidents de l'Histoire. La France, la plus importante d'entre elles, essayait de conjuguer sa filiation révolutionnaire et sa revendication, illégitime, de l'héritage de nos Rois. Le rayonnement de Louis XIV, par exemple, s'avérait tel que sa seule évocation suffisait à rendre fréquentable, dans le concert des nations, le pays des fils de 1793 <sup>1</sup>.

De nos jours, les choses sont inversées. Il ne reste, de par le monde, qu'un petit nombre de principautés et de royaumes. Ceux qui subsistent font figure de survivances. On peut, très logiquement, les ranger parmi les républiques couronnées, états où le souverain ne joue plus qu'un rôle symbolique, en attendant son total effacement. Le système démocratique qui s'est imposé partout, au moins dans le discours, a transféré le pouvoir de gouverner au peuple ou, plus exactement, à une ploutocratie <sup>2</sup> habile à manipuler l'opinion. Bon gré mal gré, tous les dirigeants se sont pliés à ce diktat y compris l'Eglise catholique qui semble avoir oublié l'enseignement de saint Thomas d'Aquin. Actuellement, un seul choix nous est offert : la démocratie ou le chaos.

Et pourtant, malgré cette quasi disparition des monarchies, la magie royale se manifeste toujours, même si elle le fait parfois sous des formes qui nous déconcertent. Ainsi, au cœur du monde moderne, nos vénérables institutions du passé semblent renaître. Et, très curieusement, la France officielle qui affiche un républicanisme pur et dur, n'échappe pas à ce phénomène. D'autant mieux que dans notre pays, le traumatisme "social" causé par la mise à mort de Louis XVI et de sa famille n'est pas éteint.

Même nos cadres politiques n'échappent pas à la permanence de l'idée monarchique. D'aucuns travaillent à transformer nos institutions en régime présidentiel sur le mode américain, régime qui n'est rien d'autre qu'une monarchie électorale <sup>3</sup>. D'autres tentèrent d'empêcher cette évolution en dénonçant, à grand bruit, l'éventualité d'une royauté républicaine. Quoi qu'il en soit, depuis plus de deux siècles, les autorités françaises n'arrivent pas à se dépouiller des habits de l'Ancienne France qui, pourtant, ne sont pas taillés à leur mesure.

Parvenus à ce moment de notre réflexion, on peut se demander pourquoi la monarchie, malgré ses faiblesses propres à toute institution, jouit d'une telle aura. Ne serait-ce pas, en dernière analyse, parce que ce régime représente la forme la plus naturelle, la plus proche du gouvernement idéal de la Cité.

Même, si l'on ne peut pas considérer que la monarchie est, au sens exact, la cellule familiale transposée et élargie, il s'avère que les deux institutions possèdent un certain nombre de points communs. On trouve dans l'une et l'autre d'évidentes similitudes tenant au fondement, à l'expression, à la pratique et à la dévolution de l'autorité. D'ailleurs, à l'appui de cette parenté, personne n'ignore que plusieurs souverains, français ou étrangers, sont passés à la postérité avec le qualificatif de "père du peuple".

La vocation première de la royauté n'est en rien la conquête guerrière mais la justice. Le souverain doit, inlassablement, travailler à faire régner la paix, entre ses sujets et au-delà. Unir le corps social reste le but essentiel de son action. La recherche de l'unanimité des cœurs et des esprits est la règle. A l'opposé, toute la philosophie politique de la république repose sur la reconnaissance de l'existence des

<sup>1</sup> Le courant libéral préfère se référer exclusivement à l'année 1789 mais 1793 n'est que la suite logique de la "prise de la Bastille". G. Clemenceau avait raison en affirmant que la Révolution constituait un bloc.

<sup>2</sup> La ploutocratie, terme aujourd'hui peu usité, désigne le gouvernement de l'argent, celui qui est exercé par les détenteurs de la richesse.

<sup>3</sup> Au moment de l'indépendance américaine, le Congrès chercha un souverain. Son choix se porta sur un prince prussien mais l'affaire échoua. Les autorités se résignèrent alors à élire le général Washington.

partis. On a tenté de les écarter mais ils sont revenus en force. Et pourtant, ils constituent, à l'évidence, des facteurs de division. Chacun d'entre eux défend âprement ses convictions et cherche à les imposer par tous les moyens, sans souci du bien commun. La paix civile s'éloigne. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au vocabulaire de combat qui accompagne généralement les diverses élections. On parle alors d'adversaires, de conquête du pouvoir, de mobilisation des partisans, de campagne électorale devant déboucher sur un triomphe ou une défaite. Et cette énumération peut continuer longtemps.

Cependant, le plus grand danger du système républicain, au moins en France, expression achevée de la démocratie, réside ailleurs. Il tient à la volonté toujours présente de s'affranchir de toute règle dont il n'est pas l'auteur.

L'homme moderne vit dans un état de révolte permanent contre Dieu et contre les institutions dont il n'a pas eu l'initiative. Il rejette l'idée même de tradition et d'héritage sinon la référence toujours renouvelée à la Révolution. Il ne veut faire confiance qu'à sa seule raison dont, pourtant, il connaît la fragilité et les dérives possibles. Repoussant le réel et l'ordre naturel des choses, notre contemporain sacrifie à l'utopie, au rêve et aux fausses valeurs. Dans cette déviance, le scientisme joue un rôle important. Et pourtant tout cela se réalise au nom de la dignité humaine ! Ainsi, à l'avortement succèdera bientôt le suicide assisté sans oublier toutes les lois qui concourent à la destruction programmée de la famille... Un homme politique ne déclarait-il pas dernièrement, en substance, qu'il préférerait une filiation "fabriquée" à une filiation biologique. Là comme ailleurs, le vrai voilà l'ennemi.

Combien de temps une société édifiée sur de tels principes peut-elle survivre. Certes, le miracle est toujours possible mais alors, le prix à payer s'avère généralement très élevé.

PIERRE VALANCONY

## DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

L'approche des jeux olympiques de Pékin a été l'occasion pour les médias de dissenter sur l'application des droits de l'homme en Chine et sur les rapports que doivent entretenir les pays occidentaux avec ce pays. *Ouest-France* a largement participé au débat et son PDG a signé plusieurs éditoriaux sur ce thème.

Daniel Artur s'est alors souvenu d'une lettre qu'il avait adressée à François-Régis Hutin le 7 juillet 2001. Le CIO venait de choisir Pékin pour les jeux de 2008...

Je viens de lire votre éditorial sur les futurs JO à Pékin, occasion pour vous d'établir des parallèles et d'envisager les apports et échanges réciproques entre Chine et Occident. Il serait utile, dites-vous, que nous Français occidentaux, nous nous interroguions sur le visage que nous présentons aux Chinois.

Ce visage de nos pays d'Europe, je voudrais vous montrer comment il était perçu en Chine en 1895. M. Shu King-Shen, était alors là-bas Ministre des Affaires Étrangères et il donnait à peu près en ces termes ses conseils à son protégé, M. Lou Tseng Tsiang :

*"La force de l'Europe ne se trouve pas dans ses armements ; elle ne réside pas dans sa science ; elle se trouve dans sa religion. Au cours de votre carrière diplomatique, vous aurez l'occasion d'observer la religion chrétienne... Étudiez sa doctrine, pratiquez ses commandements, optez pour la branche la plus ancienne de cette religion, et dans cette branche, choisissez la société la plus ancienne. Plus tard, quand vous aurez achevé votre carrière, entrez-y, faites-vous disciple et observez la vie intérieure qui doit en être le secret. Lorsque vous en aurez saisi le cœur et la force, emportez-les et donnez-les à la Chine"*

L'homme qui prononçait ces paroles tenta des réformes dans un empire décadent qui était alors la risée des nations, ce qui lui valut d'être condamné, puis exécuté sur la place du marché de Pékin, le 29 juillet 1900.

L'homme à qui elles s'adressaient, Lu Zheng Xiang, eût une carrière de premier plan aux Affaires Étrangères, devint Premier Ministre de Chine en 1915, la représenta au Traité de Versailles auquel vous faites allusion dans votre article. Il se convertira au catholicisme et c'est le Père Lagrange qui le reçut dans l'Église. *Ma conversion est une vocation*, disait-il. De fait, à la fin de sa carrière en Chine, il entra à l'abbaye bénédictine de Saint André-lez-Bruges et en devint le Père Abbé, cette dignité lui ayant été conférée, 16 mai 1942, par Sa sainteté Pie XII, d'heureuse mémoire, qui, permettez-moi cette remarque malicieuse mais tout de même fondée, ne devra rien de sa gloire à votre journal.

Ce n'est pas sans dessein que j'évoque ici l'histoire peu banale de cette personnalité qui n'a pas manqué de grandeur aux yeux des hommes, dont le meilleur cependant, cela se voit à la lecture de ses pensées, ne leur a pas été montré (...)

Le temps ayant passé, votre éditorial permet de mesurer le déplacement des centres d'intérêt qui s'est effectué depuis cette époque ; et je vois qu'avec ce nivellement des valeurs tout à fait dans la logique égalitaire qui préside à tous nos débats, vous semblez avoir trouvé la solution satisfaisante à tout, et que, devant un parterre de Bretons ébahis, vous faites des droits de l'homme «*en quelque sorte, notre religion* » comme vous dites, seule chance de salut, paraît-il, à laquelle nous devons recourir pour une paix durable dans le monde. Mais il faudra bien se détromper, car il n'est d'espoir de salut qu'en cette unique vraie religion que, dans une pénétration de l'esprit qui ne vous est pas échue à ce degré, M. Shu tenait en si haute estime.

Concernant ces droits de l'homme qui, avec votre sens de la justice, vous tiennent à cœur, j'irai un peu plus au fond des choses en ramenant ma pensée à cette remarque d'Étienne Gilson : «*Le premier des droits de l'homme, dit-il, c'est d'être reconnu dans sa dignité d'homme et d'être élevé en homme. S'ils le veulent, les incroyants peuvent collaborer avec nous sur ce terrain sans inquiétude ni arrière-pensée. Les droits de l'homme, nous sont beaucoup plus chers qu'ils ne le sont à eux-mêmes, car ils ne se fondent pour eux que sur l'homme, qui les oublie, au lieu qu'ils se fondent pour nous sur les droits de Dieu, qui ne nous permet pas de les oublier*».

C'est certain, Monsieur, il faudra, à côté de cette nouvelle religion, permettre à la nôtre de pouvoir se dire aussi et en toute vérité, parce qu'elle a en elle une incomparable garantie, parce qu'il n'y a qu'elle seule, avec ce sens de l'équilibre dans la conduite humaine dont elle a le secret, à pouvoir assurer la permanence à travers les âges de ces droits qui, d'ailleurs, sont dans son fond depuis toujours .....

Mais le pire est peut-être encore à venir quand on voit Monsieur Jospin mettre de sa personne dans un effort de dernière minute pour ôter de la charte européenne toute référence religieuse. C'est significatif d'une certaine volonté et d'une certaine histoire de notre France qui tend à effacer, jusqu'au souvenir, cet idéal que se plaisait à voir M. Shu...

Extrait de lettre reprise et amendée en ce 28 mai 2008, car, tout de même, *de qui se moque-t-on... ?*

DANIEL ARTHUR

## LES INSTITUTIONS

### LE DROIT DIVIN PROVIDENTIEL MYTHE OU REALITE DANS LA PENSEE DE BOSSUET ?

Dans une première partie, "Préliminaires" l'auteur a situé quelques enseignements forts de Bossuet : Hasard et Providence – Bien commun et Providence – Les fondements de la société civile – Autorité et pouvoir : des notions éphémères ? – La Monarchie : le seul mode de gouvernement qui plaise à Dieu.  
Il nous fait ensuite retrouver ces différents points dans le *Discours sur l'histoire universelle*.

### II LE DROIT DIVIN PROVIDENTIEL DANS LE DISCOURS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE.

Cette œuvre est bien sûr non seulement destinée au Grand Dauphin, mais aussi aux sujets de Louis XIV. Au XXI<sup>ème</sup> siècle, elle n'a rien perdu de son acuité. Dans cet ouvrage, Bossuet distingue 3 parties : Les époques (**au sens grec du terme : s'arrêter**) ou la suite des temps (A), puis la suite de la religion (B) et enfin les empires (C).



#### B- LA SUITE DE LA RELIGION (suite)

#### Réflexions particulières sur le châtement des coupables de la mort du Christ

Ces coupables avouent eux-mêmes que la vengeance divine s'est abattue sur eux «*à peu près au temps de la mort de Jésus Christ*». Le jour de la Pentecôte, «*les saints anges protecteurs du temple déclarèrent qu'ils*

*l'abandonnaient car Dieu avait réprouvé sa demeure*». Un paysan criait «*malheur au temple, malheur à Jérusalem*». Bossuet considère que le Christ réservait à ces hommes qui n'avaient pas voulu le reconnaître, des maux irrémédiables et leur ruine prochaine. Et c'est là que Tite agit : les incrédules se rebellent et tout est massacré ;

Jérusalem est *«renversé de fond en comble»* et le 10<sup>ème</sup> jour d'août, un *«soldat poussé par une inspiration divine met le feu dans ce temple auguste»*; l'édifice est rapidement réduit en cendres. Mais bien davantage encore les incrédules se déchirent et montrent une image de l'enfer où les damnés se haïssent autant qu'ils haïssent les démons. C'est le *«temps des humiliations et des persécutions»*. Il ne reste *«pierre sur pierre»*, comme l'avait prédit Jésus Christ. Ainsi l'on constate que les incrédules ont persécuté leur Messie, armé les Romains contre les Chrétiens, martyrisé ces derniers et sont, à leur tour, persécutés. Bossuet rappelle que tous ces maux avaient été annoncés par le Christ au moment de sa passion et de façon énergique : *«ils commenceront à dire aux montagnes : tombez sur nous, et aux collines : Couvrez-nous»* !

#### **« Deux mémorables prédictions de Notre Seigneur... et leur accomplissement est justifié par l'histoire ».**

Jérusalem (vision de paix), cité bienheureuse tant qu'elle demeura dans l'alliance *«fut la figure de l'Église, et la Figure du Ciel»*. A l'opposé *«Jérusalem réprouvée et ingrate envers son sauveur devait être l'image de l'enfer»*. Le Christ prédit la ruine de cette ville, les pestes, les famines, les tremblements de terre. Il annonce des troubles dans tout l'univers, des guerres sachant que l'empire romain et le monde connu ne seraient pas épargnés : les incrédules *«souffriront comme les autres de cette commotion universelle du monde»*. Mais ce n'est pas tout, l'Église verra la *«persécution s'allumer contre elle plus violente que jamais durant ces temps»*. Les faux prophètes ne manqueront pas : ils apparaîtront sous le règne de Néron (Simon le magicien, Elymas, Appolonius Tyaneus) ; et chacun sait que même les *«élus risquent d'être trompés»*. Il reprédit, à la suite de Daniel *«l'abomination de la désolation»*.

L'abomination, c'est l'idole, c'est l'enseigne de Rome, de Titus qui détruit Jérusalem. En *«72 il n'y avait plus moyen de se sauver»* alors qu'en 68, lors du siège de Cestius, c'était encore possible. Le Christ (Saint Luc XIX, 43 et XXI, 20,21) distingue les deux sièges et les Chrétiens *«obéissent à la parole de leur maître»* et quittent Jérusalem. C'est ainsi que les incrédules périssent alors que les convertis ne sont plus à Jérusalem. Le temps des grâces est passé et la perte des incrédules est inévitable.

Titus, en vain, voulait sauver la ville et le temple, mais *«la sentence était partie d'en haut. Il ne devait plus rester pierre sur pierre»*. Néanmoins cela ne suffit pas ; le peuple lui-même est *«l'objet de la haine de Dieu. L'esprit de vérité n'est plus parmi eux»* et sous l'impulsion d'un scélérat, Barbochébas, ces incrédules se révoltent contre l'empereur ; aussi sont-ils exterminés. Bossuet conclut : *«l'esprit de séduction s'est saisi de leur cœur, l'amour de la vérité qui leur apportait le salut s'est éteint en eux»*.

#### **La suite des erreurs des incrédules**

Bossuet affirme qu'ils tombent dans *«les pires égarements. Ils sont livrés au mensonge et ils ne savent plus à quoi se prendre. La puissance de vie et de mort leur est ôtée»*. C'est ainsi qu'ils perdent l' *«autorité temporelle ; le sceptre n'est plus dans Juda, ni l'autorité dans les chefs du peuple»*. Ils n'acceptent pas l'humilité du Messie, car c'est un roi glorieux qu'ils attendaient et les Hérodiens célèbrent Hérode comme le Messie. À l'instar des Samaritains ils accueillent de faux messies, ou au contraire désespèrent d'en trouver un. Ils éludent *«les prophéties où le temps du Christ était marqué»*. Ils en arrivent à dire que les prophéties de Jacob ne concernent pas le Christ et ceci, pour les enlever aux Chrétiens. De ce fait, *«ils ferment volontairement les yeux à la vérité et renoncent aux prophéties»*, prophéties inspirées du Saint Esprit. *«Qu'ils répondent ce qu'ils voudront aux prophéties»* nous dit Bossuet, *«la désolation qu'elles prédisaient leur est arrivée»*, et assurément dans le temps marqué.

#### **Les circonstances mémorables de la chute des incrédules**

La première circonstance est la fin de la succession des pontifes qui s'opérait depuis Aaron ; la deuxième est la disparition de la distinction des tribus et des familles. Le Messie venu, ces notions n'ont plus lieu d'être et ils commencent à les oublier. Mais leur *«embarras est extrême dans cet endroit : ils trouvent dans leurs écritures trop de passages où il est parlé des humiliations de leur Messie»*. Bossuet affirme qu'ils en arrivent à voir deux messies : un souffrant et un autre glorieux alors qu'il s'agit du même ; qu'ils *«reconnaissent eux-mêmes que tous les termes de la venue du Messie sont passés. Juda n'est plus un royaume ni un*

*peuple, car d'autres peuples, les Gentils, ont reconnu le Messie*». Les populations s'enfoncent de plus en plus dans l'ignorance et dans la misère. Bossuet fait appel à saint Jérôme qui affirme que les incrédules ont commis plusieurs crimes : les idolâtries et les abominations. À chaque fois, ils ont été punis durant quelques années ; maintenant qu'ils ont refusé le Messie, ils souffrent davantage encore. Bossuet rappelle alors à son élève : *«Souviens toi de cette parole de tes pères : son sang sur nous et sur nos enfants ou encore : nous n'avons point de roi que César*». Ainsi le flambeau passe aux Gentils.

### Réflexions particulières sur la conversion des Gentils

Cette conversion, est prédite par les prophètes et ces prédictions se sont vérifiées dans les temps de Notre Seigneur. La prédication commence à Jérusalem et se poursuit avec saint Paul à Corinthe, en Asie Mineure et dans tout l'Empire. Et Bossuet de dire, à la suite de saint Paul : *«Où sont les sages ? Où sont les docteurs ?*» En d'autres termes à quoi ont-ils servi ? À rien ? C'est alors que Dieu choisit une autre voie : *«La folie de la prédication, c'est-à-dire le mystère de la croix, où la sagesse humaine ne peut rien comprendre*». C'est là le *«nouveau et admirable dessein de la divine Providence*» ; le Seigneur de gloire est chargé d'opprobres, la sagesse divine est traitée de folie. *«Tel était le remède que Dieu préparait à l'idolâtrie*» et le raisonnement (purent humain) ne servait à rien. En effet Jésus-Christ nous fait entrer dans d'autres voies : la pauvreté, les ignominies, la croix ; et c'est là que l'homme est capable d'adorer Dieu. Ainsi Vénus, Bacchus, les idoles s'évanouissent. Jésus Christ, *«par le mystère de la croix, vient imprimer dans les cœurs l'amour des souffrances au lieu de l'amour des plaisirs ?*» Évidemment, c'est là que se situe le problème de la sagesse : *«cette divine sagesse est impénétrable en elle-même*» et pourtant *«elle se déclare par ses effets*». *«Une vertu sort de la croix et toutes les idoles sont ébranlées*». Quant à Dieu, *«il a choisi ce qui est fou selon le monde pour confondre les sages*» et c'est ainsi que les apôtres et leurs disciples, le rebut du monde, *«ont prévalu à tous les empereurs et à tout l'empire*». Bien plus, si les hommes avaient oublié la création, Dieu l'a *«renouvelée en tirant de ce néant son Église,*

*qu'il a rendue tout puissante contre l'erreur*», erreur bien entendu, fille de l'idolâtrie.

### Diverses formes de l'idolâtrie

Ce sont : *«les sens, l'intérêt, l'ignorance, un faux respect de l'antiquité, la politique*», à laquelle se joignent la philosophie, les hérésies, hérésies qui d'ailleurs viennent au secours de la politique. Pourtant l'Église triomphe de tout car elle est le corps mystique du Christ. Cette idolâtrie semble faible, mais son extravagance *«fait voir la difficulté qu'il y avait à la vaincre*» : spectacles et licence faisaient même partie du culte divin. Quant à l'intérêt, *«il est le puissant ressort qui donne le mouvement aux choses humaines !*» À l'inverse, le Christianisme prône le renoncement et même la soumission à la puissance publique ; il s'oppose à l'ignorance et aux faux dogmes de l'idolâtre qui affirme que *«chacun doit suivre la religion établie dans son pays*». L'orateur sacré dénonce ces *«erreurs grossières et impies*» qui sont *«sans remède*» et montre que la voix de la nature annonçant le vrai Dieu est étouffée. C'est l'occasion pour lui de rappeler que le Christ, parce qu'Il est innocent et qu'Il les dénonce, est injustement condamné par des idolâtres ; qu'Il est saint, qu'Il est Dieu et que la Croix fait tomber en ruine la religion impure et impudique qu'est la religion païenne, *«la sensualité et le libertinage (étant) les seules défenses de l'idolâtrie*». Mais les esprits malfaisants de l'idolâtrie suscitent des hérésies au sein de l'Église, d'une Église toujours plus persécutée alors que les hérétiques sont épargnés, d'une Église jamais oubliée par Dieu, d'une Église *«toujours attaquée, mais jamais vaincue*», d'une Église qui nous donne les Évangiles, les Actes des Apôtres, les sacrements et qui règle nos mœurs.

### ENSEIGNEMENTS DE LA SUITE DE LA RELIGION

- **Dieu s'est choisi un peuple** dont la bonne ou mauvaise fortune dépend de la piété.
- **Dieu est juste** : Il châtie les hommes qui lui désobéissent mais récompense ceux qui Le servent.
- **Dieu est législateur** : le Décalogue vient de Lui et vaut pour tous les hommes et pour tous les temps.
- **Dieu suscite les rois** : qu'ils soient païens ou Juifs, ils contribuent à Sa Gloire et, selon les moments, exercent leur pouvoir pour l'édification ou pour la malédiction des hommes. Ils sont obligés de croire en son

existence lors des conflits armés à l'encontre du Peuple élu.

- **Les jugements de Dieu** peuvent être immanents et différents selon les moments et les peuples auxquels ils s'appliquent.
- Le peuple Juif est le seul qui ait connu « **le Dieu créateur du ciel et de la terre** ».
- **Dieu est Providence** : Il protège les fidèles de l'idolâtrie et du paganisme. Les prophètes ont eu un rôle décisif dans cette protection ; aussi les idolâtres et les incrédules qui persistent dans leurs erreurs n'ont-ils aucune excuse !
- **Sa Providence** s'étend à son Église qui est toujours attaquée par l'extérieur (les persécutions), par l'intérieur (les hérésies) : Il éprouve ainsi la foi de ses fidèles ; Il le fait pour leur salut éternel !

- La suite de la religion fait appel à des connaissances en exégèse que seul un homme d'Église peut posséder et rendent cette notion de droit divin providentiel plus réelle et plus concrète. Elle touche de près les catholiques convaincus et éloignés de l'esprit de libre examen qui ont constaté depuis longtemps les desseins de la Providence ; cette Providence qui « *tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes, (qui) a tous les cœurs en sa main, (et qui) tantôt retient les passions, tantôt leur lâche la bride et par là remue tout le genre humain* ». Les empires viendront encore corroborer cette vérité chère à Bossuet ! (à suivre)

JEAN-MICHEL BOCQUET

- Bibliographie J. B. BOSSUET *Oraisons funèbres* (E. Belin)  
J. B. BOSSUET *Discours sur l'histoire universelle* (Garnier Flammarion)  
M. PRELOT *Histoire des Idées Politiques* (Dalloz)

## LA BRETAGNE CATHOLIQUE

### LA SOCIÉTÉ DE BRETAGNE

#### II - DOM NOËL MARS

##### A- Sa sainte vie

Noël Mars, fils de Sébastien Mars et de Mathurine Seurat, naît à Orléans le 24 avril 1576. Dès son enfance, il montre de réelles dispositions pour les lettres et les sciences et suscite l'admiration de ses proches pour sa piété.

Ruinés par les guerres de religion, ses parents ne peuvent assurer ses études. Des amis charitables lui viennent en aide pour entrer au collège de sa ville natale. Il est remarqué pour son intelligence, sa modestie et sa docilité.

Noël Mars désire de tout son cœur embrasser la vie monastique. Il est accueilli à l'abbaye de Marmoutier par le prieur claustral Dom d'Huisseau. Le 26 mars 1593, il reçoit la tonsure de Monseigneur de La Chaussée, évêque d'Orléans. Le 5 octobre 1594, le Grand-Prieur Dom d'Huisseau lui remet l'habit monastique. Enfin, il est admis à la profession le 23 septembre 1595 à l'âge de 19 ans.

D'après les règlements de la congrégation, Noël Mars doit vivre trois ans à Marmoutier mais il demande de poursuivre ses études. Cette faveur lui est accordée. Pour ce faire, on l'envoie

à Paris pour étudier au Collège de Marmoutier<sup>1</sup>. Il fait sa philosophie en 1596 et 1597 puis se rend à la Sorbonne sous la férule de Messieurs du Val et Gamaches de 1598 à 1604.

Pour parvenir à l'ordination, Noël Mars reçoit :

- Le 1<sup>er</sup> avril 1600, de Monseigneur de Gondi, évêque de Paris, les ordres mineurs.
- Le 27 mai 1600, de Monseigneur Léonard d'Estampes, archevêque d'Auch, le sous-diaconat.
- Le 23 septembre 1600, de Monseigneur Guillaume Rose, évêque de Senlis, le diaconat.
- Et le 7 avril 1601, de Monseigneur d'Abadie, évêque de Lescar (à 9 km à l'ouest du centre de Pau), la prêtrise.

Les moines de Saint-Magloire de Léhon accueillent avec grande joie leur supérieur Dom Mars. Aussitôt, avec le concours du Père Bruslart, il fait restaurer le réfectoire et le dortoir, établir des cellules et remplacer les vitres manquantes. Des vitraux sont remis à

<sup>1</sup> Ce collège était situé rue Saint-Jacques. Fondé en 1329, il resta la propriété du monastère de Marmoutier jusqu'en 1637.

l'église abbatiale. Les moines nettoient cette dernière de la boue et de la fiente des pigeons.

La sainteté du prieur et de ses moines rayonne non seulement à Léhon et ses alentours mais aussi dans toute la Bretagne, lui permettant d'envisager la réforme d'un certain nombre d'abbayes bénédictines de cette province. Outre Saint-Magloire de Léhon, Dieu permet à son serviteur de réaliser seulement celle de Notre-Dame du Tronchet dans le diocèse de Dol, laissant les autres à ses successeurs.

Voici comment l'abbé Fouéré-Macé, dans son ouvrage : *"Le Prieuré Royal de Saint-Magloire de Léhon"*, nous retrace les dernières années, le décès et les obsèques de Dom Noël Mars :

*"Une fois cette installation accomplie au Tronchet, le Père Mars se hâta de venir reprendre son poste à Léhon ; mais d'une santé fort délicate et continuellement malade, il se vit contraint de donner sa démission de prieur, le 24 avril 1609 ; Dom Elie Truchon fut élu à sa place. Son repos ne dura pas longtemps puisque dès le 14 septembre de la même année, le Père Dom Louis Jousselin, provincial de Touraine, le fit prieur du Tronchet et lui confirma la charge de vicaire-général en la province de Bretagne, ce qu'il fut obligé d'accepter. Il se rendit aussitôt au Tronchet, mais tombé de nouveau dangereusement malade, il se décida au printemps 1610, à rentrer au prieuré de Léhon, qu'il aimait spécialement et qu'il avait choisi pour le depositaire de ses écrits et des livres qu'il avait apportés de Paris. Le mal fit des progrès rapides et ne laissa plus aucun espoir. Bientôt, sentant sa dernière heure approcher, le Père Mars reçut les sacrements avec une dévotion touchante et rendit tranquillement son âme à Dieu le dimanche de la Septuagésime, le 31 janvier de l'année 1611, regretté de tout le monde et âgé seulement de 34 ans, 10 mois et 4 jours, après avoir, selon l'expression de l'Écriture, acquis en si peu de temps, la perfection qui n'est souvent dans les autres que le fruit de longues années.*

*Le bon Père fut inhumé le jour suivant (1<sup>er</sup> février 1611) dans l'église du prieuré de Léhon en présence du clergé de Dinan et des religieux mendiants de la ville, au milieu d'une grande affluence de peuple, dans la nef, devant l'autel de la Sainte Vierge sous une tombe de pierre, du côté de l'Épître."*

Aujourd'hui, ses restes ont été rassemblés et insérés à droite dans le mur latéral du chœur. Une plaque indique sa présence.



Abbaye de Léhon

## B- Ses Miracles

Dans *"Léhon entre rive et Rance"* de Françoise Picarda, sont racontés divers miracles accomplis par ce saint Père de son vivant mais aussi après son décès :

*"Déjà, pendant sa vie, la sainteté du Père Noël Mars s'était manifestée par de nombreux miracles. On raconte qu'un jour, étant tombé dans la Rance en récitant le bréviaire, il en fut retiré sans que ses habits ne soient mouillés. Il guérit, par un simple signe, une femme du bourg piquée par un aspic et qui était déjà toute enflée. Un gentilhomme était venu lui rendre visite en décembre, peu de temps avant sa mort. Le Père Mars l'envoya cueillir des cerises dans le jardin de l'abbaye. Quelle ne fut pas la surprise du brave homme de découvrir dans le courtill glacé, six cerises mûres sur un petit cerisier, et de voir aussi les carrés de fraises toutes rouges émerger de la gelée blanche.*

*"Mais ces miracles sont infimes par rapport à ceux qu'il fit après sa mort. Le tombeau du père Noël Mars était l'objet de la vénération des fidèles qui venaient nombreux de Dinan et ses alentours. Dom Lobineau cite les personnes miraculées qui déposèrent sous la foi : Damoiselle Jeanne de la Motte, femme du sieur de la Ville-Anger de Jugon ; Jean Hingant, écuyer, sieur des Croix ; Ecuier Toussaint du Bois-Adam ; Damoiselle Julienne Gripon, dame de Kérianan ; François Rogon, sieur de Brégo ; Dame Renée Budes, femme du Seigneur de la Côte-Baudrannière, à Quintin ; Ecuier Jean Le Corgne, sieur de Launay ; Damoiselle Suzanne de Queanquen, femme d'Écuier Guy Couriolles, sieur du Tronchet et de Lamballe ; Madame Jacquemine du Gué-Madeuc, femme de Messire René du Breil, seigneur du Pont-Brient.*

*"Dix-huit mois après la mort du Père Noël Mars, un frère convers eut la curiosité, une nuit,*

*d'aller ouvrir sa tombe pour voir dans quel état était la dépouille mortelle. Il trouva le corps et la robe monacale intacts. Le Père Minot, capucin de Dinan, confirmait le 1<sup>er</sup> juin 1615 "qu'on pliait avec autant de facilité les membres du mort après dix-huit mois de sépulture qu'on l'aurait fait d'un homme vivant".*

*"A cette nouvelle, la foule des pèlerins accourut plus nombreuse encore à Léhon. Les moines craignant qu'on vienne leur ravir le corps, le brûlèrent à la chaux vive. Ils recueillirent les restes et les placèrent dans une chasse en plomb, offerte par Monsieur de Châteauneuf et replacèrent le tout dans le tombeau. Curieusement, après cette opération, il n'est plus fait mention de miracle sur la tombe du*

*bon Père Mars. Il s'en est allé rejoindre les saints oubliés de l'Histoire."*

### **C- Tentative de canonisation**

Le roi Louis XIII écrit à son ambassadeur à Rome pour lui recommander de faire introduire la cause de Dom Mars. Le Pape Urbain VIII consent à ce qu'il soit procédé à sa béatification puis à sa canonisation par les voies ordinaires. Lors de la dissolution de la Société Bretonne pour rejoindre la Congrégation de Saint-Maur, la cause de canonisation est délaissée. Toutefois, on lui attribue le titre de "Bienheureux".

## **III – LA VIE MONASTIQUE**

Les journées, prières, offices et travaux nécessaires à la communauté ainsi que les repas et repos sont codifiés par la règle de saint Benoît dont la trame est connue par tout bon catholique. Cependant les religieux de la Société Bretonne vivent plus qu'ailleurs dans la pauvreté et l'austérité.

## **IV – LA HIÉRARCHIE**

### **A- Temporelle**

Chaque abbaye, comme déjà indiqué, dépend pour son administration financière d'un Abbé commendataire sous l'autorité du Roi et nommé par lui.

### **B- Spirituelle**

#### **1. Le Grand Prieur**

La Société Bretonne dépend du Grand Prieur claustral de l'abbaye de Marmoutier qui n'intervient en pratique qu'en matière disciplinaire grave ou pour suggérer des directives ou réformes. Autrement dit, elle jouit d'une très large autonomie frisant l'indépendance.

#### **2. Le Vicaire général et visiteur**

Tous les monastères de la Société Bretonne sont soumis à un Vicaire général qui ajoute à ce titre celui de "visiteur". Ce dernier signifie qu'il peut visiter tous les couvents pour les contrôler en vue de la bonne application de la règle de saint Benoît et des constitutions de la Société.

#### **3. Le Prieur claustral**

Ce religieux dirige spirituellement les pères et frères de son abbaye.

## **V – LES ABBAYES DE LA SOCIÉTÉ BRETONNE**

Outre Saint-Magloire de Léhon, les autres abbayes réformées sont :

- Notre-Dame du Tronchet (évêché de Dol),
- Notre-Dame de Lantenac (évêché de Saint-Brieuc), située entre Loudéac et La Chèze,
- Saint-Guérolé de Landévennec (évêché de Quimper),
- Notre-Dame de La Chaume (évêché de Nantes), située près de Machecoul,
- Saint-Sauveur de Redon (évêché de Vannes).

## **VI – HISTORIQUE DE QUELQUES ABBAYES DE LA SOCIÉTÉ BRETONNE**

Nous nous intéresserons à quatre seulement :

- Saint-Magloire de Léhon
  - Notre-Dame du Tronchet
- Toutes deux réformées par Dom Noël Mars lui-même
- Saint-Guérolé de Landévennec, pour son importance en Bretagne
  - Saint-Sauveur (anciennement Saint-Conwoïon) de Redon, pour son évolution déterminante.

## A- Saint-Magloire de Léhon

Après le décès de Dom Noël Mars, cette abbaye prospère encore. Chaque année, elle attire de nombreux novices désireux de s'unir à Dieu et de se sanctifier dans la pauvreté et l'austérité supérieures aux autres sociétés et congrégations soumises à la règle de saint Benoît

Rien d'important ne s'y déroule jusqu'en 1622, année où les religieux engagent des démarches en vue d'obtenir la reconnaissance de leur société comme congrégation. Ils obtiennent l'accord de Louis XIII en 1625 mais se heurtent au refus de Rome.

JEAN-YVES SANCIER

## LES PAGES DE NOTRE HISTOIRE

### Histoire de Bretagne : La Bretagne sous l'Empire et la Restauration.

Dans la constitution du 13 décembre 1799 (22 frimaire an VIII), le gouvernement est composé de trois consuls mais la réalité du pouvoir appartient au premier, Bonaparte. Avec autant d'habileté que de brutalité, le général révolutionnaire va mettre fin à une certaine forme de la révolution. Amoindrie mais non anéantie, l'opposition royaliste cherche à s'adapter, sa force va surtout varier au gré des succès militaires du nouveau maître de la France.

#### La conscription

L'ancienne France avait connu des guerres. Depuis longtemps, elles se déroulaient au-delà des frontières. Elles affectaient les finances du royaume mais ne concernaient habituellement que des soldats de métier. En décrétant une mobilisation de masse, les révolutionnaires avaient d'abord voulu suppléer par le nombre le désordre introduit par eux-mêmes au sein de l'armée et de la marine. En Bretagne comme dans l'Ouest en général, la conscription n'a jamais été acceptée par la population qui ne considère pas comme un devoir de se soumettre à une oppression tyrannique pour la gloire de la convention, du directoire ou de l'empire.

À mesure que les années passent, le mécontentement grandit. Les victoires remportées en Europe n'enthousiasment guère les Bretons. Les grandes levées d'hommes qui épuisent le pays font peur et on se lasse de voir partir la jeunesse. Le nombre de réfractaires et de déserteurs augmente chaque année. Sous l'empire, le soin de les poursuivre est confié à des colonnes mobiles.

En mars et avril 1815, quand le retour de l'île d'Elbe agite de nouveau dans le pays le spectre de la conscription et des réquisitions, la Bretagne et la Vendée résistent. De Sol de Grisolles, qui avait été enfermé au Temple pendant toute la durée de l'empire, vient se mettre à la tête des Morbihannais. Il s'empare de Questembert, Josselin, Ploërmel et Malestroit, il échoue devant Redon. Une autre formation chouanne s'empare du Fort La Latte. Leurs victoires valent à la Bretagne de ne pas être totalement occupée par les Prussiens.

#### La débrettonnisation

En dix ans, le sentiment de nationalité française va pénétrer la Bretagne ; en 1815, le pays ne garde que le souvenir de sa spécificité. Il est fondu dans l'ensemble français. Le juridisme et le militarisme napoléoniens touchent jusqu'à la vie privée. La haute administration est tenue par des allogènes, cependant que les fonctionnaires d'origine bretonne sont expédiés ailleurs.

L'armée pratique un savant mélange des conscrits. Tout naturellement, fonctionnaires et militaires sont fiers des récompenses qu'ils ont reçus de cet État à qui ils ont rendus de "bons et loyaux services". Stipendiés par l'État français, tant en activité qu'en retraite, ils en dépendent totalement et se font les meilleurs agents de la débrettonnisation et de la francisation du pays.

Sous les différents régimes qui se sont succédé jusqu'en 1814 et même sous la restauration, les germes de division semés par les erreurs philosophiques du XVIIIe siècle ont continué à exercer leurs ravages dans des luttes politiques stériles et l'émiettement des partis français. L'intérêt du parti l'emporte désormais sur celui de la Bretagne.

Le nouveau code civil, qui fait litière du vieux droit breton, s'impose partout ; uniformisation et centralisation deviennent la règle, sans qu'on se préoccupe de savoir si ce qui convient à Montélimar convient tout autant à Morlaix.

Cependant, après l'empire, une réaction se dessine, principalement au niveau culturel ; Le Gonidec sort en 1821 son dictionnaire français-breton. Le renouveau catholique va aider à maintenir vivante la tradition bretonne.

## La ruine économique

Après 20 années de révolution et de guerre, la France n'est plus que l'ombre d'elle-même, les échanges avec l'extérieur ont été divisés par deux, les grands ports sont sinistrés de même que leur arrière pays.

Le blocus continental contre la résistance anglaise a été une arme à double tranchant. Il a provoqué la ruine des régions maritimes. Nantes et Saint-Malo ne retrouveront jamais leur pleine activité. Le marché des tissages et toiles de Bretagne est disparu. L'essor économique voulu et réalisé par Louis XVIII permet de résorber rapidement la dette colossale imposée à la France par les ennemis de Napoléon ; la Bretagne, à l'écart et sans débouché maritime, en profite peu. Même les ressources agricoles de la province sont au plus bas. Dans une économie essentiellement familiale, l'absence des jeunes partis à la guerre a été durement ressentie ; les landes occupent une place importante des terres. L'exil de la petite noblesse, très proche des paysans, a également été déterminant dans le recul de l'agriculture. Le 19<sup>e</sup> siècle sera une période sombre pour l'économie bretonne.

## Une restauration en mi-teinte

Louis XVIII est reconnu pour son bon sens politique. Ses adversaires l'accuseront d'être revenu en France "dans les fourgons de l'étranger". En réalité, en 1814, le tsar Alexandre I<sup>er</sup> charge le sénat de nommer un gouvernement provisoire et de rédiger une constitution. Les royalistes, bien organisés au sein de la société secrète "Les Chevaliers de la Foi", ont travaillé activement pour la restauration de la monarchie, ils libèrent Rennes le 10 avril. Grâce à leurs succès, le roi peut rejeter la constitution sénatoriale mais se trouve obligé d'en reconnaître une autre, la charte, moins défavorable à la monarchie.

La lassitude des guerres et de la tyrannie impériale sont les meilleurs atouts de Louis XVIII ; il est rentré dans Paris le 7 avril, acclamé par le peuple. Il reste cependant dans une situation délicate. La bourgeoisie, voltairienne et ancrée dans la révolution par l'acquisition des "biens nationaux", est entièrement acquise au clan libéral. Les ouvriers, dont la situation est devenue des plus précaires depuis la suppression des corporations (Loi Le Chapelier), sont entretenus dans l'irréligion par

la presse bourgeoise. Des royalistes, tel Chateaubriand, donnent dans l'opposition en s'alliant aux libéraux. Le réseau administratif, bien organisé et l'armée démobilisée ou en demi-solde, gardent la nostalgie de l'empire.

Dans ces conditions, le roi ne peut se permettre des modifications profondes du système. Il recueille une rationalisation bien pratique, une unité, au moins apparente, qui supprime les problèmes créés par la diversité et la complexité de l'ancienne France. Il maintient la "liberté" de travail, le code civil, et l'administration centralisée : départements, préfets, juges fonctionnaires. La lutte des partis et la démagogie des parlementaires empêcheront Charles X de réaliser une réforme de l'administration qui aurait amené une vraie décentralisation comme on l'entendait avant la révolution.

## L'Église

Le concordat est publié le 8 avril 1802. Sa signature impliquait d'abord la mise en place d'une hiérarchie nouvelle et la démission de tous les anciens évêques. Mgr Amelot (Vannes) refuse de démissionner mais permet à son clergé de rentrer et de participer à la nouvelle Église. Seul Mgr de la Marche, évêque de Saint-Pol-de-Léon, refuse catégoriquement de reconnaître le concordat et tente d'éclairer Pie VII. Les nouveaux évêques des diocèses bretons, tous choisis parmi les "réfractaires" rencontrent quelques difficultés avec les membres du clergé constitutionnel entrés dans l'organisation des nouveaux diocèses et soutenus par les autorités civiles restées voltairiennes. Les assermentés sont assez peu nombreux dans le Morbihan : 31 sur les 970 prêtres. Quelques-uns finiront par se rétracter. En Ille-et-Vilaine, Mgr Maillé se heurte à ses jureurs, groupés derrière Lanjuinais, ancien vicaire général de Le Coz. Dans le Finistère, quelques jureurs interdits continuent de célébrer dans les cantons de Lanmeur et de Plouigneau.

C'est surtout parmi les réfractaires que les nouvelles autorités laïques et religieuses rencontrent la plus grande opposition au concordat et la plus grande fidélité à l'autorité légitime, Louis XVIII. Le schisme de la Petite Église se développe à Landunvez (Léon), à Quintin, Lamballe, Dinan et Plumieux (Côtes du Nord), à Guer, Auray et Sarzeau (Morbihan). Un prêtre de Fougères entraîne aussi quelques

fidèles mais ce mouvement sera limité pendant toute la durée de l'empire.

En 1817, Louis XVIII propose à Rome d'abolir le concordat et les lois organiques dictés par Napoléon et d'en négocier un nouveau sur la base de celui de 1516. Le Saint Siège accepte volontiers. Malheureusement, les députés libéraux, soutenus par le Conseil d'État et les évêques nommés dans le cadre du Concordat de

1802, refusent le nouveau texte. Le concordat de 1802 est maintenu et la Bretagne reste avec cinq évêchés. Malgré ces handicaps, l'Église retrouve une vitalité exceptionnelle (160 ordinations pour le diocèse de Rennes de 1826 à 1830 - Apparition de plusieurs congrégations nouvelles et retour de congrégations anciennes).

PIERRE COËTQUEN

## LA CONTRE-RÉVOLUTION EN OEUVRE

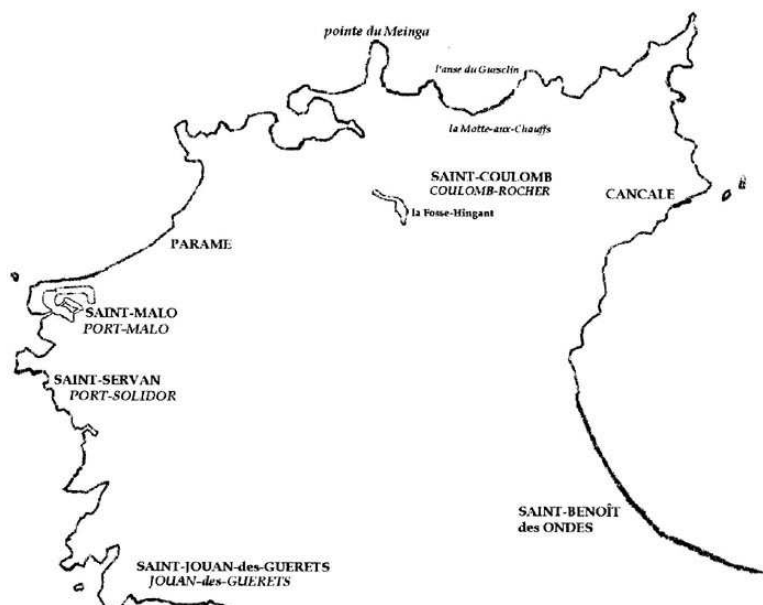
### Le comte Joseph de Puisaye en Bretagne en 1793-1794

A l'instigation de ses amis, Joseph de Puisaye a décidé de se rendre à Londres. Une première tentative d'embarquement, au nord de Saint-Coulomb, a échoué.

Deux membres de la municipalité de Saint-Coulomb (Coulomb-Rocher pour les républicains) Mathurin Couté et Jean-Philippe Sébert, sont suspectés d'avoir apporté leur aide aux royalistes. Couté a été arrêté mais, après la mort de Robespierre, suite à une réclamation du maire et des officiers municipaux de la commune, il est libéré.

Sébert tente de se justifier puis contre-attaque et charge ses accusateurs. Il est jugé par le tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine.

### 5<sup>e</sup> partie : L'embarquement pour Jersey à Saint-Briac le 15 septembre 1794



### Jean-Philippe Sébert sera-t-il libéré ?

Le 1<sup>er</sup> décembre -11 frimaire an 3-, l'accusateur public au tribunal criminel, en exécution de l'arrêté du représentant du peuple Boursault du 25 novembre, fit amener en l'une des chambres du temple de la loi Jean-Philippe Sébert, qui était détenu à la maison d'arrêt de la Tour la Montagne, pour procéder à son interrogatoire, Sébert déclara n'avoir jamais tenu les propos qu'on lui imputait, que, l'enfant de Juin ayant été blessé à la tête, il fut appelé pour lui donner des soins, qu'il ne pouvait en fixer précisément la date, mais qu'il était sûr que

c'était antérieurement au mois de novembre 1792, vieux style ; ce qui lui rappelait cette époque était que ce fut dans le mois de novembre 1792 qu'il perdit son épouse, que le citoyen Juin vint lui faire une visite de condoléance et lui paya trente-cinq sols pour honoraires du traitement qu'il avait fait à son enfant.

Le 2 décembre -12 frimaire an 3-, le tribunal ordonne que Sébert soit transféré de la maison d'arrêt à la maison de quartier et qu'il y sera écroué et y demeurera jusqu'au jugement définitif, lequel aura lieu par juré spécial. Le 7 décembre -17 frimaire, an 3-, le président du tribunal criminel fit venir devant lui Jean-Philippe Sébert, détenu à la maison de justice (la prison Saint-Michel). Ayant paru à la barre, libre et sans fers, on lui dit qu'il pouvait se couvrir et s'asseoir, ce qu'il fit. On lui impute des propos contre-révolutionnaires tendant au rétablissement du pouvoir monarchique et à l'aviilissement de la représentation nationale. Il attribue cette calomnie insigne aux employés des douanes qui forment la brigade du poste du Haut Pays en Coulomb-Rocher. Lorsqu'il arrêta le prêtre Restif (on remarque qu'il s'attribue une arrestation qu'il n'a pas faite) et plusieurs autres particuliers dans la commune, lorsqu'il saisit une somme de quatre mille livres en numéraire et celle de soixante-seize mille livres en faux assignats, il requit l'assistance de la brigade qui lui refusa son concours. Dans la crainte qu'il les

dénonçât, ces employés ont cru devoir prévenir cette dénonciation en le présentant à la république comme un contre-révolutionnaire. On lui représente qu'il a le droit de choisir un ou deux conseils ou amis pour l'aider dans sa défense. Il fait choix des citoyens Pollet et Aubrée, hommes de loi.

Le jugement fut rendu le 1er février 1795 - 13 pluviôse an 3 -, les jurés devaient répondre à trois questions :

1ère question : A-t-il tenu des propos tendant au rétablissement de la royauté ? Le fait est-il ou non constant ?

2ème question : Jean-Philippe Sébert est-il auteur ou complice du fait ? Est-il ou non convaincu ?

3ème question - Les propos ont-ils été tenus dans des intentions contre-révolutionnaires ?

La première question, en demandant si le fait était constant, évitait aux jurés d'avoir à se prononcer uniquement sur la vérité ou la fausseté de l'accusation portée contre Sébert. En faisant porter l'accent sur la constance du fait, elle déplaçait le problème et élargissait la perspective. Elle demandait de dire si, par ses paroles et ses actions habituelles, le prévenu s'était comporté ostensiblement en républicain ou en contre-révolutionnaire. Les 11 jurés répondirent non à la première question. Le président du tribunal déclara : *«Nous Joseph-Bonaventure-Marie Bouaissier, président du tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine, vu la déclaration du jury spécial du jugement, au nombre de onze, dans l'accusation portée contre Jean-Philippe Sébert, officier de santé, demeurant commune de Coulomb-Rocher, âgé de 39 ans, ladite déclaration, à l'unanimité, étant qu'il n'est pas constant qu'il ait tenu dans la commune de Coulomb-Rocher des propos tendant au rétablissement de la royauté, les deux questions ultérieures devenues inutiles, disons que Jean-Philippe Sébert demeure acquitté de l'accusation portée contre lui, ordonnons en conséquence qu'il sera remis en liberté sur-le-champ, si pour autres causes il n'est détenu...»*

### **Un assassinat à Saint-Coulomb**

Après le jugement qui était un désaveu cinglant pour les dénonciateurs (Boursault n'avait-il pas écrit que «la dénonciation n'est que l'effet de la haine et d'une vengeance particulière») leurs relations avec la commune ne pouvaient guère s'améliorer. Le 8 juillet 1795,

le conseil général de la commune, informé par les patrouilles de la garde nationale que dans aucun temps les préposés aux douanes nationales de la commune ne font leur service avec exactitude, arrête qu'il sera de nouveau écrit au citoyen Alexandre à l'effet de les engager à faire leur service et leur devoir avec plus d'exactitude et qu'il se plaindra définitivement de lui si cette invitation de la part du conseil restait sans effet.

Le 11 juin 1796 -23 prairial an 4-, Robichon, adjoint municipal, reçut avis, vers 7 heures trois quarts du soir, qu'il s'était commis un assassinat dans un champ de la commune. En l'absence du juge de paix de Cancale, il partit, accompagné de l'officier de santé Honoré Poidloue qui, arrivé sur les lieux, remarqua que le mort avait reçu "un coup de feu traversant la joue gauche entre la mâchoire inférieure et supérieure, un autre entre la troisième et quatrième côte du côté gauche entrant dans la poitrine et un autre dans le bas-ventre du côté droit." <sup>(1)</sup> On reconnut que ce cadavre était celui de Jean-Philippe Sébert, chirurgien, demeurant dans la commune. On fit intervenir Charlotte Enfray, femme Gaudin, parente par alliance du défunt, à qui on recommanda de faire inhumer le cadavre.

### **Un honnête homme commandant la garde nationale**

Il apparaît que Sébert n'avait pas été frappé par hasard. Avec une balle dans la tête, une autre dans la poitrine, une troisième dans le bas-ventre, c'était une exécution en règle. Manifestement, l'assassin, ou plutôt les assassins, lui en voulaient à mort et ils avaient juré sa perte ; ils n'avaient pas voulu lui laisser une seule chance de s'en réchapper. Était-ce ses ennemis déclarés qui n'avaient pas accepté son acquittement par le tribunal criminel ? Pourquoi n'y eut-il pas d'enquête pour retrouver les auteurs du crime ? Les indices indiquent que ce n'est pas du côté des chouans qu'il faut les rechercher. En effet, Sébert, dans son mémoire écrit que lorsqu'il se permit de reprocher à Alexandre son insouciance à l'égard de ses subordonnés qui ne faisaient pas leur service, celui-ci lui répondit : *«Je n'ai ni ordre ni réprimande à recevoir de toi ; d'ailleurs, vous êtes*

<sup>(1)</sup> A.D., I.-et-V., Registres des décès de Saint-Coulomb 1794 (an 2) 1796 (an 4).

tous des aristocrates»<sup>(2)</sup>. L'un des douaniers, François Echard, dans sa déposition au tribunal de Saint-Malo n'a-t-il pas dit que s'il avait tardé à dénoncer Sébert, c'est qu'il craignait la commune qui en général lui paraissait très mauvaise, terme qui, dans sa bouche, voulait dire très hostile à la Révolution ? Fournier de Grandmesnil, dans son rapport, n'a-t-il pas écrit que les patriotes « attendirent que nous eussions quitté le rivage et que nous fussions hors de portée pour faire leur décharge que je crois même ne fut pas dirigée sur nous. » ? Or, c'est Sébert qui commandait la patrouille qui se trouvait sur le rivage où elle ramassa les bagages abandonnés par Fournier de Grandmesnil. En outre, en juin 1793, Hamelin, un agent des services secrets britanniques, parti de Jersey le 2 juin, avait conversé avec des autorités civiles et militaires de Saint-Malo, notamment Corbin de Pontbriand et les ingénieurs du génie Périgord et Damar de Létang, pour préparer un débarquement de l'armée anglaise qui rétablirait l'ordre dans la ville et la région. Il repartit pour Jersey, dans la nuit du 21 au 22 juin, en s'embarquant avec Prigent et Daguin, de Saint-Coulomb où il séjournait depuis le 17. Dans son rapport il écrit que le jeudi 18 juin au soir, il eut une conférence avec le commandant de la garde nationale de Saint-Coulomb. «Le commandant de la garde nationale du village de Saint-Coulomb est un honnête homme. Il m'a assuré que dans tout le village il n'y avait que six hommes mal pensants, que la garde nationale qu'il commandait était réduite à 40 hommes environ ; il me dit qu'il pouvait disposer du gardien du fort Duguesclin, qu'il en répondait, qu'il lui livrerait les clefs quand il en serait temps, que quant au fort de La Fenestre qui tient à Saint-Coulomb, il était sûr de s'en emparer lui-même; il me donna beaucoup de détails sur la facilité de la descente dans l'anse du Verger, voyant exactement, comme messieurs les

ingénieurs Périgord et Létang, que c'est le vrai point de débarquement ; cet homme, comme tout le pays, ne voit de ressources que dans les Anglais ; ils sont prêts, s'ils assurent de ne pas leur faire du mal, de favoriser leurs efforts de toutes leurs forces ; ils désirent et demandent à grands cris leurs anciens pasteurs) »<sup>(3)</sup> Hamelin ne donne ni le nom ni la profession de son interlocuteur. Mais Sébert avait été commandant de la garde nationale. Dans son mémoire, il écrit : «La Révolution française a commencé en 1789, époque à jamais mémorable; je fus aussitôt nommé capitaine de la garde nationale de ma commune. L'attestation que j'en ai, en date du 10 vendémiaire, est une preuve que je m'y suis toujours comporté en soldat courageux et bon patriote.» Plus loin, il ajoute : «En 1791, je fus nommé assesseur du juge de paix et nommé une seconde fois commandant...» Les «six hommes mal-pensants» sont de toute évidence les cinq préposés aux douanes et leur capitaine Alexandre. Peut-on faire un rapprochement entre cette éventualité d'une descente anglaise et l'un des propos que, selon les douaniers, Sébert aurait tenu ? Comme Mathurin Couté, était-il un royaliste infiltré dans l'administration républicaine ? Si, comme Mathurin Couté, il avait vécu longtemps, il aurait pu livrer son secret.

(à suivre)

(2) A.D., I-et-V., L. 2948. Voir le mémoire écrit par Sébert.

(3) Jean-Claude Ménès, « Rapport de l'agent monarchien Hamelin aux services secrets britanniques sur son enquête à Saint-Malo en juin 1793 » Public Record Office W.O. (War Office) 1391. *Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo. Annales de l'année 1989.*

ANDRÉ COUILLARD

## NOTES DE LECTURE



### Manifeste légitimiste

Table des matières de cette réédition :

Introduction à la politique - Légitimité naturelle et légitimité théologique - Autorité et institutions politiques - Du bon exercice de l'autorité royale - La légitimité contestée - Les corporations : utopie ou idée neuve ? - Deux pièges en temps de crise : naturalisme et providentialisme - Essai sur le libéralisme pratique - Action du catholique dans une société révolutionnaire - Légitimiste et légitimité - Conclusion et perspective.

Ouvrage à commander chez Madame L-E. du Bouexic (Pinieux 56220 Limerzel) – 24 € franco de port



## *L'illusion démocratique*

Actes du Colloque Universitaire du 2 juin 2007 (Cahier N° 12 - 150 pages, La Légitimité n° 55)

Peut-on vivre indéfiniment dans l'illusion démocratique ? Comment se fait-il que nous ne voyions que la démocratie, alors que dans notre immense majorité nous sommes incapables de dire seulement ce qu'elle est ? Quel ce "pouvoir du peuple" où le peuple n'a aucun pouvoir ? Comment peut-on être régulièrement déçu par les promesses qu'elle ne tient pas et continuer de la considérer comme un horizon indépassable ? À une époque où l'on déclenche des guerres pour instaurer la démocratie, où elle est un critère d'exclusion du champ politique et même moral et d'explication du monde, il convenait de déchirer le voile qui masque et protège un concept aussi vide et aussi puissant.

Les intervenants du colloque l'ont fait à travers ses origines, ses avatars et ses faux-semblants dans l'histoire, et par une remise en cause philosophique de son principe, de sa légitimité et de ses fruits. C'était une tâche d'autant plus utile que les auteurs sont encore peu nombreux à oser s'attaquer à ce qui semblait être récemment une forteresse inexpugnable. Tout en effet est devenu démocratique, forcément démocratique. Mais justement, au-delà du devoir de redressement des choses dicté par le sens de la vérité et le bon-sens, ne faut-il pas considérer que nous nous trouvons à la fin d'un développement historique, à la veille d'une crise irréversible et qu'il faut, déjà, penser l'après-démocratie ?

Commande à : Association des Amis de Guy Augé, La Croix d'épine, 61170 Saint-Agnan-sur-Sarthe (au prix de 16 €, 18 € franco, chèque à l'ordre de l'Association des Amis de Guy Augé)



## *La Gazette Royale*

Sommaire du numéro 115 (avril - mai - juin 2008) :

Ça peut s'arranger ! - Une nouvelle pierre philosophale: l'Europe de la Défense - "Si un aveugle conduit un autre aveugle" - Le Liban au bord de l'embrasement - Sites Internet à visiter - Quelques nouvelles sur la politique américaine - La France au fil des jours - Garcia Moreno (1821-1875) ou l'inexpérience politique - L'Union soviétique et la question allemande - Un anniversaire: le 17 juin 1689 - Les cuillers du curé breton - La société a-t-elle besoin d'artistes et de savants ? - L'avenir de la Morale - Sur le traité d'Utrecht - Le "Grand Siècle" était aussi celui des libertés ! - Le vœu de Louis XIII dans l'histoire de France - Activités annoncées - Messes pour la France et le Roi - Communiqué - Livre reçu - Revue de presse - Carnet du jour

Le numéro : 4,50 €, abonnement (1 an) ordinaire : 15,00 €, étranger : 17,00 €, soutien : 20,00 €  
Abonnement à l'ordre de l'U.C.L.F. Adresse : M. Dominique Coudé, Pont Gwenn, 22420 Plouaret.  
uclf@sfr.fr

☆☆

# COMMUNIQUÉS

## Messes Pour La France Et Le Roi

Chaque mois, l'UFUR fait célébrer des messes en l'honneur du Sacré-Cœur et du Cœur Immaculé de Marie, pour la France et le Roi.

Participez généreusement à cette bonne œuvre.  
(Les honoraires de messes sont fixés à 16 € l'unité.)

UFUR, Le Paradis 28250 Louvilliers-les-Perche

## PASSATION DE RELAIS A L'UCLF

Pour des raisons personnelles, Hugues Saclier de la Bâtie, président de l'Union des Cercles Légitimistes de France depuis 1996, a remis sa démission.

Avec Pierre Bodin, nouveau président de l'Union et Dominique Coudé, vice-président, ce sont deux Bretons qui assument désormais la direction de l'association nationale.

Hugues Saclier de la Bâtie conserve la direction de *La Gazette Royale*.

### CARNET

† Monsieur Ludger MICHEL, fidèle abonné de LA BLANCHE HERMINE depuis de nombreuses années, est décédé le 14 juillet 2008.

*Nous présentons à la famille du défunt nos sincères condoléances et l'assurance de nos prières.*

#### NAISSANCES

\* **EDOUARD-MARIE**, né le 3 juillet 2008,  
chez Monsieur et Madame Paul **SALAÜN de LESVEN**.

\* **ANNE-CECILE**, sœur de Jacinthe-Marie, François-Marie, Pierre-Marie et Marie-Hélène, née le 4 août 2008, chez Monsieur et Madame Xavier **JAN**

\* **MARIE-CELINE**, sœur de Suzanne, née le 22 août 2008, Chez Monsieur et Madame Hervé **BODIN**

*Félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur à  
Edouard Marie Anne Cécile et Marie Céline*

#### ACTIVITÉS DE LA TRADITION CATHOLIQUE ET DE LA TRADITION ROYALE EN BRETAGNE ET AU-DELÀ

L'annonce des activités organisées par les cercles est laissée à la diligence de leurs dirigeants.

#### \* ACTIVITÉS PERMANENTES

- Reprise des réunions des Groupes de réflexion et d'études politiques :
  - A Saint-Solen (près de Dinan) - Cercle Jean de Beaumanoir (☎ 02 99 40 99 04 - [michelbonneville@orange.fr](mailto:michelbonneville@orange.fr))
  - A Rennes – Cercle Arthur de Richemont (☎ 09 71 31 10 40 – [cercle.aderichemont@orange.fr](mailto:cercle.aderichemont@orange.fr))
  - Cercles de Nantes et de Vannes (s'adresser à la FBL)
- Conférences mensuelles :  
Saint-Brévin-les-Pins (44) – Cercle La Cathelinière (☎ 02 40 64 40 30 – [jlpicocche@free.fr](mailto:jlpicocche@free.fr))

# 96<sup>E</sup> PÈLERINAGE LÉGITIMISTE À SAINTE-ANNE D'AURAY

27 ET 28 SEPTEMBRE 2008

## SAMEDI 27 SEPTEMBRE

- Accueil à partir de **12 h 00** devant le monument du comte de Chambord (et de 11 h 30 à 14h00 en gare d'Auray pour ceux qui auront signalé leur arrivée par le train) – Repas tiré du sac
- 14 h 30** : Départ pour Vannes
- 15 h 15** : Regroupement de tous les pèlerins au parking de la Garenne (Vannes) et départ de la marche vers Sainte-Anne d'Auray
- 19 h 30** : Près du monument du comte de Chambord : Galettes-saucisses,... - Veillée

## DIMANCHE 28 SEPTEMBRE

- 10 h 00** : Messe, chapelle du Champ des Martyrs (Brec'h – Auray)  
Renouvellement de la consécration de l'UCLF au Sacré-Cœur
- 12 h 00** : Dépôt de gerbes au monument du Comte de Chambord  
Allocution du président de l'Union des Cercles Légitimistes de France
- 12 h 30** : Repas (au choix : restaurant La Croix Blanche ou pique-nique)
- 15 h 00** : Conférence : "*Modernité et légitimité*", par M. l'abbé Lorans (Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X)
- Après-midi : nombreux stands
- 17 h 30** : Clôture

Les volontaires ne sont jamais trop nombreux pour assurer le bon déroulement du pèlerinage (nettoyage, préparation de la chapelle et de l'enclos du monument, préparation du dîner du samedi soir – animation de la veillée, chorale, etc.) - Rendez-vous de toutes les bonnes volontés dès le **samedi matin 10 h 00** devant le monument du comte de Chambord.

Pour vous renseigner :

- Cercle Georges Cadoudal (Bro Erec) : ☎ 02 97 45 46 80 fax 02 97 66 27 04
- Fédération Bretonne Légitimiste (F.B.L.) : B.P. 10307 35703 Rennes cedex 7  
☎ 09 71 31 10 40 - fed.bretonnelegitimiste@orange.

\* SAMEDI 18 OCTOBRE : Congrès des légitimistes de l'Ouest

# LA LÉGITIMITÉ EN BRETAGNE

## Un objectif :

*Faire connaître la monarchie traditionnelle française*

La forme républicaine du pouvoir ne marque pas un progrès, d'autres peuples l'ont expérimentée puis abandonnée. Calomniée depuis deux siècles, la monarchie est pourtant le type de gouvernement qui a construit la France, l'a régie pendant treize siècles et, selon de nombreux étrangers qui l'ont visitée au XVIII<sup>e</sup> siècle, en a fait le pays du monde le plus prospère.

Rappelons également qu'à la veille de la Révolution, non seulement la Bretagne avait gardé son intégrité territoriale, ses États et son Parlement mais de plus, par l'institution de la Commission intermédiaire, elle avait pu conserver une large autonomie.

Seule la Monarchie peut apporter une réponse positive, non politicienne mais réaliste aux grands défis de l'avenir parce qu'elle est continuité, garantie de justice et de paix intérieure, et qu'elle s'enracine dans la religion et les traditions fondatrices.

## Sept cercles

- Arthur de Richemont (Rennes)
- Madame Élisabeth (Nantes)
- Georges Cadoudal (Vannes)
- Saint-Yves (Tréguier)
- Jean de Beaumanoir (Saint-Malo/Dinan)
- La Cathelinière (Saint-Nazaire)
- Duchesse Anne (Quimper)



unis au sein d'une fédération,  
la **Fédération Bretonne Légitimiste**

BP 10307

35703 Rennes cedex 7

☎ 09 71 31 10 40 [fed.bretonnelegitimiste@orange.fr](mailto:fed.bretonnelegitimiste@orange.fr)

## Un bimestriel

- LA BLANCHE HERMINE

Depuis sa création, la FBL est adhérente à l'**Union des Cercles Légitimistes de France (UCLF)**, elle en est la correspondante exclusive pour la Bretagne.

[www.uclf.org](http://www.uclf.org) (site de l'UCLF)

<http://viveleroi.fr> (site de l'UCLF)

[www.monarchiefrancaise.fr](http://www.monarchiefrancaise.fr) (site de l'UCLF)

[www.cercle-henri4.com](http://www.cercle-henri4.com) (site du cercle légitimiste du Béarn)

[www.royauté.org](http://www.royauté.org) (site de l'Institut de la Maison de Bourbon)

## BULLETIN D'ABONNEMENT A LA BLANCHE HERMINE

M. Mme Mlle Prénom : ..... NOM : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... ☎ .....

Adresse électronique .....

Abonnement d'essai : 8 € pour 3 numéros

Abonnement normal : 15 €

Abonnement de soutien : à partir de 20 € et plus

Abonnement Étranger : 20 € (ecclésiastique : 15 €)

Abonnement électronique : 10 €

Bulletin d'abonnement à retourner à F.B.L. B.P. 10307, 35703 Rennes Cedex 7- CCP Rennes 3 613 22 N  
Chèque à l'ordre de la F.B.L.

Directeur de Publication : P. BODIN – Imprimé par nos soins